Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0185-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2025_0185

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 novembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 4

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. MAHE Loïc , Mme NIHOUARN Françoise , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , M. QUILIN Gérard , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme BOIRON Bénédicte à M. EGAULT Gervais, M. JEFFROY Christian à Mme AURIAC Cécile, Mme PRUD'HOMM Denise à M. ARHANT Guirec, M. SEUREAU Cédric à M. LE BIHAN Paul

Etait absent excusé :
M. ROBIN Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Accord -cadre relatif à des prestations de ménage dans les locaux et nettoyage de la vitrerie dans les bâtiments (groupement de commandes LTC, CIAS, EPIC Communautaire de Tourisme et Planétarium de Bretagne) lots 1 à 8

Exposé des motifs

L'accord-cadre relatif à des prestations de ménage dans les locaux et nettoyage de la vitrerie des bâtiments – 8 lots en groupement de commande entre Lannion-Trégor Communauté, le CIAS, l'EPIC Communautaire de Tourisme et le Planétarium de Bretagne arrive à échéance.

L'accord-cadre est réservé aux entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail ou structures équivalentes qui emploient des travailleurs handicapés en application des articles L. 2113-12 et R. 2113-7 du Code de la Commande Publique et également aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du Code du travail et aux structures équivalentes conformément à l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 30 janvier 2025 sous forme d'un accord cadre mono-attributaire composé de prestations forfaitaires

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0185-DE

annuelles fermes exécutables dès la notification du marché relatives aux prestations régulières de nettoyage et de vitrerie et d'une partie à bons de commande pour les prestations exceptionnelles de ménage et de nettoyage de vitreries (prestations dont la périodicité et l'ampleur ne peuvent être déterminées à l'avance) à prix unitaires.

	LTC	**Planétarium de Bretagne**	**EPIC Communautaire de Tourisme**	**CIAS**	**Total maximum HT**
	Montant maximum HT	Montant maximum HT	Montant maximum HT	Montant maximum HT	
Lot 1 - Nettoyage des locaux : Pôle CAVAN	90 000€	0	0	25000€	115 000 €
Lot 2 - Nettoyage des locaux : Pôle PLOUARET	12000€	0	0	15000€	27 000 €
Lot 3 - Nettoyage des locaux : Pôle PLESTIN	21000€	0	10 000€	23000€	54 000 €
Lot 4 - Nettoyage des locaux : Pôle LANNION	400000€	0	20000€	0	420 000 €
Lot 5 - Nettoyage des locaux Pôle PERROS-GUIREC	40000€	34000€	15000€	0	89 000 €
Lot 6 - Nettoyage des locaux : Pôle TREGUIER	46000€	0	10 000€	8 000€	64 000 €
Lot 7 - Nettoyage des locaux : Pôle LEZARDRIEUX	75000€	0	0	25000€	100 000 €
Lot 8 – Nettoyage de la Vitrerie : Tous pôles	40000€	5000€	10000€	10000€	65 000 €

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de un an, renouvelable 3 fois tacitement (4 ans maximum).
Les lots 1 à 4 et 6 à 8 sont déclarés sans suite pour cause d'offres inacceptables.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251209-BE_2025_0185-DE

VU Les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2124-2 à R. 2164-5 du Code de la commande publique ;

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La convention de groupement de commande signée notamment par Lannion-Trégor Communauté, le CIAS, l'EPIC Communautaire de Tourisme et le syndicat mixte du Planétarium de Bretagne signée le 06 août 2018 ;

VU La décision de la commission d'appel d'offres en date du 2 décembre 2025 de retenir pour le lot 5 l'entreprise Emeraude propreté pour un montant minimum annuel de 56 621,34 € HT et un montant maximum annuel de 89 000,00 € HT ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER La décision de la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2025 d'attribuer le lot 5.

AUTORISER Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant en tant que coordonnateur du groupement à signer le marché et les documents afférents à ce dossier avec les entreprises

- Lot 5 : Emeraude propreté

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant en tant que coordonnateur du groupement, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 12 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 12 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.